

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE MANDUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du 10 juin 2024 - Délibération n°24-020**

Objet : Résidence autonomie « Les marguerites » : Approbation du compte administratif 2023

Le dix juin deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqué le six juin précédent, s'est réuni en mairie, salle de l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Président.

PRÉSENTS : J-J. GRANAT, L. HEBRARD, N. ANDREO, M. MESSINES, C. CERVERO, J. MARTY, G. BARBEY
ABSENTS : H. JONQUIERE, S. BONO, J. RAIMONDI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MESSINES.

* * *

Rapporteur : Jean-Jacques GRANAT, Président

1 – Bilan des résultats de l'exercice 2023

Le rapport budgétaire établi par le conseil départemental du Gard détermine les moyens autorisés sur la partie hébergement à la charge du Département.

Sur la base du rapport 2023 et des résultats effectifs de l'exercice de la même année, le tableau de synthèse suivant peut être établi :

	Prix unitaire moyen fixé	Quantité prévue	Recettes prévues	Quantité réelles	Recettes réelles	Prix unitaire moyen effectif
Hébergement	35,90 €	14 716	528 374,38 €	14 454	516 417,60 €	35,72 €
Repas du midi	8,56 €	13 300	113 848,00 €	13 749	121 816,14 €	8,86 €
Repas du soir	5,26 €	6 900	36 294,00 €	6 766	36 807,04 €	5,44 €
Petit déjeuner	1,76 €	2 280	4 012,80 €	2 272	4 135,04 €	1,82 €
Goûter	1,41 €	1 700	2 397,00 €	1 893	2 763,78 €	1,46 €
Portage de repas	9,11 €	7 500	68 325,00 €	8 189	74 196,94 €	9,06 €
Repas festifs	13,68 €	270	3 693,00 €	244	3 337,92 €	13,68 €
TOTAL			756 944,18 €		759 474,46 €	
Entretien linge				1 012	9 219,32 €	9,11 €

Au niveau du personnel, le rapport budgétaire présentait pour 2023 le prévisionnel suivant :

Activités résidence	Nombre d'ETP 2023	Nature des postes
Direction, administration	1,66	1 directeur à 33% (infirmière), 1 secrétaire à 100% et 1 coordonnateur à 33%
Restauration – services généraux	6,16	2 veilleurs de nuit pour 2 ETP, 1 agent social (jour) pour 0,86 ETP, 4 adjoints techniques et remplacements à 2,3 ETP, 1 agent de maîtrise à 1 ETP
	0,90	1 adjoint technique en remplacement pour arrêt de longue maladie
Sous-total Hébergement	8,72	12 agents
Soins	1,70	2 aides-soignantes (0,90 et 0,80)
	0,47	1 aide-soignante en congé longue maladie
	0,66	Infirmière
Sous-total soins	2,83	4 agents
TOTAL structure	11,55	16 agents

A l'issue de l'année 2023, le bilan de l'exercice fait apparaître un effectif réel suivant :

Activités résidence	Nombre d'ETP 2023	Nature des postes
Direction, administration	1,66	1 directeur à 33% (infirmière), 1 secrétaire à 100% et 1 coordonnateur à 33%
Restauration – services généraux	5,90	2 veilleurs de nuit pour 2 ETP, 1 agent social (jour) pour 0,70 ETP, 4 adjoints techniques et remplacements à 2,2 ETP, 1 agent de maîtrise à 1 ETP
	0,90	1 adjoint technique en remplacement pour arrêt de longue maladie
Sous-total Hébergement	8,46	12 agents
Soins	1,70	2 aides-soignantes (0,90 et 0,80)
	0,47	1 aide-soignante en congé longue maladie
	0,66	Infirmière
Sous-total soins	2,83	4 agents
TOTAL structure	11,29	16 agents

2 – Situation comptable

Considérant les inscriptions de crédits approuvées lors de l'adoption du budget 2023, les conditions d'exécution et les résultats constatés au compte administratif de la commune sont présentés par chapitre.

Le compte administratif retrace les opérations exclusivement budgétaires réalisées par l'ordonnateur, c'est-à-dire le président, en exécution des décisions du conseil d'administration ; il présente, comme le compte de gestion, un état de consommation des crédits, le solde des écritures, et les résultats de l'exercice.

Les comptes par chapitre se présentent ainsi :

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT					
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	203 802,55€	017	Produits de la tarification	863 558,49€
012	Dépenses afférentes au personnel	504 643,90€	018	Autres produits relatifs à l'exploitation	11 269,00€
016	Dépenses afférentes à la structure	179 693,87€	019	Produits financiers et produits non encaissables	621,94€
	TOTAL	888 140,32€		TOTAL	875 449,43€
INVESTISSEMENT					
13	Réduction des fonds propres	0	10	Dotations et réserves	0,00€
16	Remboursement des dettes financières	900,00€	16	Emprunts et dettes assimilées	3 000,00€
20	Immobilisations incorporelles	0,00€	28	Amortissement des Immobilisations	21 862,20€
21	Immobilisations corporelles	11 703,64€			
23	Immobilisations en cours	0,00€			
	TOTAL	12 603,64€		TOTAL	24 862,20€

Ces écritures sont conformes à celles du compte de gestion présenté par Monsieur le Receveur municipal, et les mêmes résultats comptables sont donc constatés :

	Section Investissement	Section Fonctionnement	Total
Résultat de l'exercice 2023	+ 12 258,56 €	- 12 690,89 €	- 432,33 €

Le président, en sa qualité d'ordonnateur, ne peut pas prendre part au vote du compte administratif, et remet donc temporairement la présidence de la séance à Monsieur Lionel HEBRARD, vice-président.

Sous la présidence du vice-président du centre communal d'action sociale, il est donc proposé d'approuver le compte administratif 2023 de la résidence autonomie « Les marguerites ».

-
- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
 - Vu** l'arrêté du 15 décembre 2022, relatif à l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable au 1^{er} janvier 2023 ;
 - Vu** l'instruction interministérielle du 6 juin 2023 relative à la mise à jour de l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux publics au 1^{er} janvier 2023 ;
 - Vu** le plan des compte M22 applicable au 1^{er} janvier 2023 ;
 - Vu** la délibération n°22-030 du 29 novembre 2022, établissant le budget primitif 2023 de la résidence autonomie « Les marguerites » ;
 - Vu** la délibération n°23-016 du 30 mai 2023, approuvant le budget exécutoire 2023 de la résidence autonomie « Les marguerites » ;

- Vu** la délibération n°22-008 du 10 mars 2022, portant affectation des résultats des exercices 2018, 2019 et 2020 ;
Vu la délibération n°23-012 modifiée du 17 avril 2023, portant sur les correctifs des affectations des résultats 2019 et 2021 (délibérations n°22-008 et n°22-009) ;
Vu la délibération n°22-009 du 10 mars 2022, portant affectation des résultats de l'exercice 2021 ;
Vu la délibération n°23-015 du 30 mai 2023, portant affectation des résultats de l'exercice 2022 ;
Vu la délibération n°22-027 du 29 novembre 2022 approuvant le recours à la réserve de compensation ;
Vu la délibération n°23-030 du 28 novembre 2023 relative à la décision modificative n°1 ;

Ouï l'exposé du rapporteur ;
Après en avoir délibéré et avoir voté à l'unanimité ;

ARTICLE 1. Le conseil d'administration du centre communal d'action sociale approuve le compte administratif 2023 de la résidence autonomie « Les marguerites » après avoir constaté que les écritures sont conformes au compte de gestion du même exercice.

Convocation : 06 juin 2024
Affichage ordre du jour : 06 juin 2024
Présents : 7
Suffrages exprimés : 6
Absents : 3
Publiée le :

17 JUIN 2024



Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance,
Marie MESSINES